



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DEMANDE DE PROPOSITIONS DP/Z00/DBA/012/2022**

---

**POUR LA SÉLECTION D'UNE SOCIÉTÉ DE DÉMÉNAGEMENT ET DE  
TRANSIT POUR LE SIÈGE DE LA BCEAO AU TITRE DES ANNÉES 2023, 2024  
et 2025.**

**SEPTEMBRE 2022**

---

## Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, situé à Dakar (Sénégal);
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris (France).

Dans le cadre de sa gestion administrative et en particulier celle de ses ressources humaines, la BCEAO assure le déménagement des effets personnels de ses agents, à l'occasion de leur recrutement, affectation ou départ du Sénégal vers les autres pays de l'UMOA ou tout autre pays du monde vers les pays de l'UMOA.

Le présent appel d'offres a pour objet de sélectionner une société de déménagement et de transit avec laquelle la BCEAO pourrait nouer une relation de partenariat, afin de rationaliser la prise en charge des opérations afférentes aux déménagements et de maîtriser les charges y relatives.

### 1 - Prestations attendues

#### 1.1 - Déménagement

Les soumissionnaires devront faire une offre globale pour chaque destination (Cotonou au Bénin, Ouagadougou au Burkina, Abidjan en Côte d'Ivoire, Bissau en Guinée-Bissau, Bamako au Mali, Niamey au Niger, Lomé au Togo et Paris en France), couvrant toutes les prestations de déménagement, notamment l'emballage, l'enlèvement, le transport par voie maritime, aérienne ou terrestre, en franco domicile, les opérations de transit, la livraison et le déballage ainsi que la souscription à une police d'assurance tous risques.

Il est attendu des soumissionnaires la proposition de prestations de première qualité, un service d'assistance et de conseil en matière de transport et de transit. Le prestataire retenu devra également communiquer à la Banque Centrale toutes les informations relatives à la réglementation douanière en vigueur dans les États membres de l'UMOA et en France.

#### 1.2 - Autres prestations

Les autres prestations non limitatives sont :

- l'enlèvement et le transport de colis de matériels, mobiliers et de véhicules tant à l'importation qu'à l'exportation ;
  - les formalités de dédouanement relatives aux acquisitions de la Banque Centrale depuis l'enlèvement chez le fournisseur jusqu'à leur livraison dans les locaux de la BCEAO ;
  - toute autre opération de douane et de transit à l'importation et à l'exportation
  - un service de cotation seule, au titre duquel le prestataire de services retenu pourra être sollicité pour établir des offres visant uniquement à fournir une référence pour le calcul d'une compensation financière, dans les cas où une telle option serait préférée, par les agents de la Banque, à la prise en charge effective du déménagement par l'employeur. Les modalités d'établissement de ces factures seront précisées au moment de la signature du contrat, le cas échéant.
-

---

## **2 - Conditions de participation**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les sociétés de déménagement et de transit éligibles, disposant de capacités techniques et financières répondant aux exigences des termes de référence. Toutefois, les entreprises impliquées dans le financement d'activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ne sont pas autorisées à prendre part à cet appel à concurrence. De même, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

## **3 - Conformité des soumissions**

Toute soumission qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la BCEAO quant à la justification de ses choix lors de l'attribution.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler la procédure en rejetant toutes les offres, à tout moment du processus.

## **4 - Date limite et mode de transmission des offres**

Les offres devront être transmises exclusivement en version PDF, par voie électronique à l'adresse [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int), le vendredi 21 octobre 2022, à 12 heures TU au plus tard, délai de rigueur.

## **5 - Composition du dossier de soumission**

L'offre devra comprendre quatre (4) parties distinctes :

- lettre de soumission ;
- présentation de la société ;
- offre technique ;
- offre financière.

### **5.1 - Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'annexe I, précisant tous les éléments de son offre technique. Cette lettre, qui l'engage contractuellement, devra être signée par un responsable dûment habilité du prestataire.

### **5.2 - Présentation de la société**

Le soumissionnaire devra fournir les informations ci-après :

- présentation succincte de la société, notamment la liste des dirigeants, la structure de l'actionnariat, le statut juridique, le numéro d'enregistrement au Régistre du Commerce et du Crédit Mobilier et les entreprises affiliées ;
  - liste des références de marchés similaires ;
  - composition de l'équipe proposée pour assurer le suivi des opérations de la Banque Centrale et CV des membres (qualifications et expériences) ;
  - références financières des trois derniers exercices (compte d'exploitation, bilans certifiés) ;
  - adresse et volume de son (ses) entrepôt(s) ;
  - liste des sous-traitants ou des correspondants dans les pays membres de l'UMOA et en France ;
  - affiliation à un réseau de déménageurs.
-

---

### 5.3 - Offre technique

Dans son offre technique, le soumissionnaire devra décrire les prestations nécessaires au transport des effets, notamment l'emballage, l'enlèvement, l'empotage, l'expédition, etc.

Il devra indiquer le type de matériel (papier d'emballage, cartons et sachets) utilisés et fournir tout autre document jugé nécessaire à la bonne compréhension et à la qualité de sa proposition.

### 5.4 - Offre financière

L'offre financière, établie par destination suivant le canevas joint à l'annexe II, devra être exprimée en francs CFA en HTVA. Elle devra comprendre les éléments ci-après :

- le devis détaillé des prestations par pays de destination ;
- le coût total (hors assurance) ;
- le taux d'assurance ;
- le total net.

Le prestataire proposera ses meilleures offres en tenant compte des frais d'emballage, d'empotage, de transport et de livraison à domicile.

Par ailleurs, le prestataire devra préciser le taux applicable pour la couverture de la police d'assurance.

### 6 - Autres documents à fournir

Le soumissionnaire devra produire les pièces administratives suivantes :

- une attestation de l'Administration fiscale valant quitus fiscal ;
- une attestation valant quitus social (sécurité sociale, retraite, accidents du travail maladies professionnelles) ;
- une attestation d'affiliation à un réseau de déménageurs.

### 7- Durée de validité des offres

La durée de validité des offres sera de cent quatre-vingt (180) jours après la date limite de dépôt.

### 8 - Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

### 9 - Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### 10 - Monnaie de soumission

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront, dans ce dernier cas de figure, converties en francs CFA.

### 11 - Conditions de paiement

Les paiements seront effectués à 100% après la livraison des conteneurs et sur présentation des factures. A ce titre, le prestataire devra établir la facture accompagnée du titre de transport, du certificat de déménagement du bénéficiaire, de la copie d'assurance et du bordereau de livraison dûment signé par ce dernier ou son représentant.

---

---

## **12 - Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

## **13 - Ouverture des plis et évaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera au téléchargement des offres, à la vérification de conformité, à l'évaluation ainsi qu'au classement des offres reçues.

L'évaluation des offres se fera suivant les critères ci-après :

- la qualification et l'expérience du prestataire ;
- le contenu des prestations proposées ;
- l'offre financière.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi. A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti. Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) de la prestation proposée. Si l'examen n'est pas satisfaisant, l'offre sera rejetée et la Banque Centrale procédera à l'examen de la seconde soumission évaluée la moins-disante.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix anormalement élevés ou bas) pourrait constituer un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO.

## **14 - Notification du résultat**

La Banque Centrale notifiera par écrit, au prestataire retenu, l'attribution du marché avant l'expiration de la période de validité des offres. Des négociations préalables pourraient être initiées, en vue de parvenir à un accord sur tous les points. En cas d'attribution du marché, un contrat d'une durée d'un an renouvelable deux fois après évaluation des prestations, pourrait être conclu avec le(s) prestataire(s) retenu(s).

## **15 - Litiges et contestations - Droit applicable**

En cas d'attribution du marché, les parties s'efforceront de régler à l'amiable, tout différend qui naîtrait de son exécution ou de son interprétation.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), par un arbitre nommé conformément audit Règlement.

L'arbitrage aura lieu à Dakar et se déroulera en langue française.

Le droit applicable au fond du litige sera le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

## **16 - Confidentialité**

Dans le cadre de la mission, chaque partie s'engagera à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire est tenu, notamment de :

---

- 
- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui seront communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
  - n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
  - prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
  - restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

### **17 - Compléments d'information**

Toute demande de renseignements sera notifiée à la Banque Centrale par écrit au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse suivante : [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int).

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront systématiquement communiquées à tous les soumissionnaires sur le site internet de la BCEAO : <http://www.bceao.int>. A ce titre, les soumissionnaires sont invités à consulter régulièrement le site.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

---

---

**ANNEXE I**

Formulaire de soumission

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

Monsieur le Directeur du Budget et des Approvisionnements

Objet : Sélection d'une société de déménagement et de transit pour le Siège de la BCEAO

Nous, soussignés, ....., proposons de fournir les services de déménagement et de transit pour le Siège de la BCEAO.

Nous soumettons notre proposition en association avec (insérer la liste avec le nom en toutes lettres et l'adresse de chaque structure associée).

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation de services de déménagement des agents au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

---

---

**ANNEXE II : cadre de devis**

Destination (au départ ou à destination de Dakar)	Offre pour un conteneur 20' d'effets personnels (Montant en FCFA)	Offre pour un conteneur 20' pour véhicule (Montant en FCFA)	Offre pour un conteneur 40' d'effets personnels (Montant en FCFA)	Taux d'assurance
<b>BÉNIN</b>				
<b>BURKINA</b>				
<b>COTE D'IVOIRE</b>				
<b>GUINÉE BISSAU</b>				
<b>MALI</b>				
<b>NIGER</b>				
<b>TOGO</b>				
<b>FRANCE</b>				

---